

Sujet : [INTERNET] Action VI-7 Piège à embâcles - Maubec - Analyse de l'impact

De : > urbanisme (par Internet) <urbanisme@ [redacted]>

Date : 17/01/2022 à 14:46

Pour : "ddt-se-observations-ep-i9@isere.gouv.fr" <ddt-se-observations-ep-i9@isere.gouv.fr>

Copie à : Olivier Tisserand <otisserand@ [redacted]> Urbanisme <urbanisme@ [redacted]>

Olivier TISSERAND

Maire de la commune de MAUBEC

103 Route du Dauphiné

38300 MAUBEC

Mesdames, Monsieur les commissaires enquêteurs,

Je vous sollicite en tant que maire de la commune de Maubec, concernée par la réalisation d'un piège à corps flottants sur le ruisseau du Bion, action VI.7 du PAPI de la Bourbre

Je me suis rendu en mairie de Chassignieu ce vendredi 14 janvier à 9h pour échanger sur le sujet suivant.

Avec mon équipe, nous avons étudié les documents d'enquête publique présents pour l'ensemble des projets :

- Différentes cartes de situation et d'inventaires (conservation faune/flore, occupation du sol, zone humide, zone ZNIEFF, risques argiles/sismique/industriel/feux/glissement terrain/radon/chute de blocs/ transports matières dangereuses)
- Les plans du projet et d'implantation (piste d'accès à créer)
- Les phasages du chantier
- Les impacts sur le milieu (faible pour Maubec)
- L'entretien et suivi

C'est un piège à embâcles qui sera disposé en travers du ruisseau. Ces dispositifs sont situés à l'amont de zone à enjeux où sont présents des ponts ou ouvrages sujet au risque d'embâcles. Nous avons compris que ce type de dispositif permet de protéger des sites situés à l'aval dont une partie concerne la commune.

Si nous avons bien remarqué les études sur l'impact sur les milieux, nous nous interrogeons sur l'analyse de l'impact sur les sites, terrains, habitats situés en amont.

En 1^{er} lieu, il existe sur la commune un captage d'eau en amont du piège à embâcles prévu sur le ruisseau du Bion (environ 200mètres), les effets de l'installation de ce piège sur le captage et la qualité de l'eau ont-ils été évalués ?

Dans une deuxième temps, il est stipulé que ce type de dispositif est situé à l'amont de zone à enjeux où sont présents des ponts ou ouvrages sujet au risque d'embâcles. Cependant un pont est situé en limitrophe Maubec, St Agnin sur Bion 200 mètres avant, n'y a-t-il pas de risque pour ce pont ? ne fera t-il pas lui-même piège à embâcles ?

Ensuite nous souhaitons savoir si les effets de l'installation de ce piège sur les terrains et habitations situées en amont ont été évalués ? Si des débordements, inondations ont lieu en amont de ce piège à embâcle, la commune de Maubec peut-elle être mise en cause ?

Enfin concernant l'entretien de ce dispositif, un entretien préventif et des surveillances pendant et après les crues sont a priori prévus. Pour les jours de fortes pluies et si des interventions urgentes sont nécessaires pour protéger l'ensemble de la population et du territoire, quel dispositif d'alerte est prévu ? un numéro d'astreinte sera-t-il transmis aux communes impactées, Maubec mais également commune en amont ?

Nous vous remercions par avance des réponses que vous pourrez nous apporter sur ces différentes interrogations,

Bien Cordialement,

Pour Olivier TISSERAND, Maire de la commune de MAUBEC

Sophie BRISON
Secrétaire en charge de l'urbanisme
Mairie de Maubec
tel 04 74 93 16 76